

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 8 OCTOBRE 2018 - 20H00**

Présents : VUAGNOUX Jean-Louis, Maire, FAVIER-BRON Pascal, VOISIN Benoit, VUANO Claudine, adjoints, MEYNET Gilbert, JACQUIER Hélène, BERNAZ Célia, BABAZ Guillaume, CHATELAIN Denis, LEBREC Catherine, MEYNET-CORDONNIER Denis, REY Emmanuel, SANTALUCIA Elodie, SKORUPSKI Eric.

Absente excusée : CORNIER-PASQUIER Anne

Secrétaire de séance : Célia BERNAZ

La séance est ouverte à 20H par le maire après vérification du quorum.
Le dernier procès-verbal du 3 septembre 2018 est approuvé.

Avant de débiter l'ordre du jour, le maire accueille les quatre nouveaux conseillers : MEYNET-CORDONNIER Denis désigné en remplacement de Michel CONVERSESET, décédé, REY Emmanuel, SANTALUCIA Elodie et SKORUPSKI Eric, désignés suite aux dernières démissions de Régis PASQUIER, Nadine BATUT et Corinne CONVERSESET.

Puis il informe que le point n° 10 ne sera pas étudié au cours de cette séance, en raison d'éléments en attente de la Trésorerie. Il demande au conseil municipal de le remplacer par un autre point, à savoir : Vente du bâtiment communal à Mr GRATALOUP : Mise en place d'une convention d'occupation temporaire jusqu'à la signature de l'acte de vente. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

**20181008-01 : INSTALLATION DE TROIS NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SUITE AUX
DEMISSIONS DE MR PASQUIER Régis, Mmes BATUT Nadine et CONVERSESET
Corinne**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R 2121-4,

Vu le Code électoral et notamment l'article L.270,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014

Vu les démissions de Mr PASQUIER Régis, Mmes BATUT Nadine et CONVERSESET Corinne

Vu le tableau du Conseil Municipal, les candidats suivants sur la liste « Ensemble avançons » sont Monsieur VERNE Vincent, Mme MEYNET-PIRET Paulette et Mr REY Emmanuel.

Vu les démissions de Mr VERNE Vincent et de Mme MEYNET-PIRET Paulette, les candidats suivants sur la liste « Ensemble avançons » sont Elodie SANTALUCIA et Eric SKORUPSKI.

Le Conseil Municipal prend acte :

- De l'installation de Monsieur **REY Emmanuel**, de Mme **SANTALUCIA Elodie** et de Mr **SKORUPSKI Eric** en qualité de conseillers municipaux, en remplacement de Mr PASQUIER Régis, de Mme BATUT Nadine et de Mme CONVERSESET Corinne.
- De la modification du tableau du conseil municipal joint en annexe de la présente délibération.

Puis le maire confirme qu'il n'était pas possible de procéder à l'élection d'un 4^{ème} adjoint lors de la dernière séance du fait que la proposition n'était pas inscrite à l'ordre du jour (mail de la Sous-Préfecture).

Emmanuel REY prend la parole. Il fait part de son soutien aux trois conseillers démissionnaires, les remercie pour leur travail et informe de sa volonté d'implication, avec ses deux colistiers dans leur nouvelle fonction.

**20181008-02 : COMMISSIONS MUNICIPALES :
Mise à jour suite à l'installation des nouveaux conseillers municipaux**

Il convient de remplacer les conseillers démissionnaires dans les commissions municipales. Après les candidatures proposées et l'accord de l'ensemble du conseil municipal, les commissions municipales sont composées ainsi :

Commission d'appel d'offres

Membres titulaires : VUAGNOUX Jean-Louis (Président), MEYNET Gilbert, CHATELAIN Denis, SKORUPSKI Eric.

Membres suppléants : BABAZ Guillaume, FAVIER-BRON Pascal, VOISIN Benoit.

Commission Voirie, Bâtiments, Electrification, Entretien sentiers, Cimetière, Espaces verts

Membres titulaires : VUAGNOUX Jean-Louis (Président), FAVIER-BRON Pascal (Président délégué), BABAZ Guillaume, VOISIN Benoit, CHATELAIN Denis, REY Emmanuel.

Membres extérieurs : François MEYNET-MEUNIER, Pierre REY, Alain JACQUIER, Claude MORAND.

Commission Eau & Assainissement

Membres titulaires : VUAGNOUX Jean-Louis (Président), FAVIER-BRON Pascal (Président délégué), JACQUIER Hélène, MEYNET Gilbert, VOISIN Benoit, CORNIER-Pasquier Anne, REY Emmanuel.

Commission de la Forêt

Membres titulaires : VUAGNOUX Jean-Louis (Président), FAVIER-BRON Pascal (Président délégué), MEYNET Gilbert, VOISIN Benoit, SKORUPSKI Eric.

Membres extérieurs : MEYNET Gabriel, TORNIER Gérard, REY Pierre.

Commission Urbanisme

Membres titulaires : VUAGNOUX Jean-Louis (Président), VOISIN Benoit (Président délégué), BABAZ Guillaume, BERNAZ Célia, JACQUIER Hélène, LEBREC Catherine, CHATELAIN Denis, REY Emmanuel, SANTALUCIA Elodie.

Commission Scolaire

Membres titulaires : VUAGNOUX Jean-Louis (Président), VUANO Claudine (Présidente déléguée), JACQUIER Hélène, BERNAZ Célia, LEBREC Catherine.

Membres extérieurs : Directeur école publique – Directeurs collège et écoles privés Notre-Dame Associations des parents d'élèves (Ecole Buissonnière et A.P.E.L. Notre-Dame) – Président de l'A.F.R. de Bellevaux.

Commission Sécurité

Membres titulaires : VUAGNOUX Jean-Louis (Président), FAVIER-BRON Pascal, VOISIN Benoit.

Commission Communication

Membres titulaires : VUAGNOUX Jean-Louis (Président), CORNIER-PASQUIER Anne, BABAZ Guillaume, BERNAZ Célia, JACQUIER Hélène, MEYNET-CORDONNIER Denis.

Commission Finances

Membres titulaires : VUAGNOUX Jean-Louis (Président), VOISIN Benoit, BERNAZ Célia, CORNIER-PASQUIER Anne, FAVIER-BRON Pascal, VUANO Claudine, CHATELAIN Denis, SANTALUCIA Elodie.

Commission Culture et Patrimoine

Membres titulaires : VUAGNOUX Jean-Louis (Président), BABAZ Guillaume, LEBREC Catherine.

Commission des Affaires Sociales

Membres du conseil municipal : VUAGNOUX Jean-Louis (Président), VUANO Claudine (Présidente déléguée), BABAZ Guillaume, BERNAZ Célia, JACQUIER Hélène, MEYNET Gilbert, CORNIER-PASQUIER Anne, LEBREC Catherine, MEYNET-CORDONNIER Denis.

Membres extérieurs : CONVERSET Christelle, VOISIN Odile, BEL Georges, MEYNET-CORDONNIER Christophe, BABAZ Eliane, MEYNET-CORDONNIER Anne Gaëlle, MEYNET Salvine, VOISIN Christine.

Les organismes extérieurs :

La Commune de Bellevaux est également représentée au sein :

- du Conseil d'Administration de la SESAT qui gère la station de ski d'Hirmentaz. Les délégués sont Guillaume BABAZ, Denis CHATELAIN, Benoit VOISIN, Anne CORNIER-PASQUIER, Claudine VUANO et Jean-Louis VUAGNOUX.
- de la Commission de suivi de la Délégation de Service Public du ROC d'ENFER : les délégués sont Jean-Louis VUAGNOUX, Anne CORNIER-PASQUIER, Emmanuel REY.
- du SYANE - Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de Haute Savoie : Le délégué est Jean-Louis VUAGNOUX.
- du SIAC - Syndicat intercommunal d'Aménagement du Chablais : Délégué : Jean-Louis VUAGNOUX, suppléant .
- du CONTRAT de RIVIERE des DRANSES et de L'EST LEMANIQUE : La déléguée est Anne CORNIER-PASQUIER.
- de la CCHC - Communauté de Communes du Haut Chablais : Les délégués sont Jean-Louis VUAGNOUX, Anne CORNIER-PASQUIER, Emmanuel REY. Jean-Louis VUAGNOUX est Vice-Président en charge des équipements sportifs.

Membres du COP 15 : Benoit VOISIN, Emmanuel REY, Denis CHATELAIN.

20181008-03 : TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA MAIRIE :

Validation des avenants aux marchés :

Lot 4 (Cloisons/Doublages) et lot 6 (carrelages/faïences) Lot 1 (Gros-Œuvre)

Le maire présente les avenants établis pour les lots 1, 4 et 6 par Mr BAJULAZ Pierre, maître d'œuvre des travaux de réaménagement et de mise en accessibilité de la mairie.

Lot 1 – Gros-Oeuvre : Objet de l'avenant : Défection du titulaire du marché (TMGI 38) puis établissement d'un décompte correspondant aux travaux réellement exécutés, accepté par l'ensemble des intervenants.

Montant initial du marché : 127 717.16 € HT soit 149 660,59 € TTC
Montant de l'avenant n°1 : - 44 254.85 € HT soit - 53 105.82 € TTC
Nouveau montant du marché : 80 462.31 € HT soit 96 554.77 € TTC

Lot 4 – Cloisons/Doublages : Objet de l'avenant : Réalisation de travaux complémentaires afin de remédier aux travaux défectueux effectués par l'entreprise TMGI 38, titulaire du lot 1.

Montant initial du marché :	18 231.70 € HT soit 21 878,04 € TTC
Montant de l'avenant n°1 :	+1 462.00 € HT soit 1 754.40 € TTC
	-1 462.00 € HT soit 1 754.40 € TTC
Nouveau montant du marché :	18 231.70 € HT soit 21 878.04 € TTC

Lot 6 - Carrelages/Faïences : Objet de l'avenant : plus-value pour surcharge chape à l'étage et moins-value sur poste 06.2.2.1.2 du marché initial.

Montant initial du marché :	127 717.16 € HT soit 149 660,59 € TTC
Montant de l'avenant n°1 :	- 44 254.85 € HT soit - 53 105.82 € TTC
Nouveau montant du marché :	80 462.31 € HT soit 96 554.77 € TTC

Après avoir entendu le maire, le Conseil Municipal :

- Approuve les avenants n°1 des lots 1, 4 et 6
- Approuve les nouveaux montants des marchés de travaux :
Lot 1 : 80 462,31 € HT soit 96 554.77 € TTC
Lot 4 : 18 231.70 € HT soit 21 878.04 € TTC
Lot 6 : 80 462.31 e HT soit 96 554.77 € TTC
- Charge le maire de les signer.

20181008-04 : PROPOSITION DE VENTE DE PARCELLES AUX MOUILLES ROUSSES

Après lecture du courrier de Mr BERNAZ André proposant à la commune la vente de ses deux parcelles situées aux Mouilles Rousses : E 2027 (1300 m² - zone Ap au PLU) et E 1662 (4380 m² - zone Nh au PLU), le conseil municipal donne son avis. Il en ressort, après discussion, au vu de leur emplacement et de leur classement, que la commune n'a pas de projet sur ces emplacements. Après vote, le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la proposition de Mr BERNAZ.

20181008-05 : PROPOSITION DE VENTE DE PARCELLES AU CHEF-LIEU

Le maire explique qu'il a reçu en mairie, suite au décès de Mr Joseph CORNIER, sa veuve Josiane CORNIER et ses filles, concernant leur propriété de Bellevaux. N'habitant pas sur place, elles envisagent de vendre la parcelle cadastrée section E n°2482 d'une superficie de 4864 m², sur laquelle est implantée l'aire de jeux du Chef-Lieu et souhaitent savoir si la commune serait intéressée. Une estimation financière a été établie par leur Notaire et présentée au conseil municipal. Le maire demande l'avis du conseil municipal sur une éventuelle acquisition de cette parcelle. Une discussion s'ensuit et compte-tenu de son emplacement au Chef-Lieu, le conseil municipal serait éventuellement intéressé mais demande au maire dans un premier temps d'ouvrir une négociation et de s'assurer du maintien du zonage au PLUi (zone constructible) qui permettrait à la commune d'acquérir une réserve foncière au cœur du village.

20181008-06 : TRAVAUX DE VOIRIE 2018 :

Versement d'un fonds de concours par la commune à la Communauté de Communes du Haut-Chablais

Le maire rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Chablais est compétente pour l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire conformément à ses statuts.

Il précise que les travaux voirie du programme 2018 s'élèvent à un montant total de 146 370 € TTC dont 80 062 € TTC en fonctionnement et **54 376,20 € TTC** en investissement répartis ainsi :

- dévoiement de chaussée route de La Côte :	13 411,80 € TTC
- travaux d'enrobés route d'Hirmentaz :	32 551,20 € TTC
- travaux d'enrobés LA Chèvrerie :	<u>8 413,20 € TTC</u>
	54 376.20 € TTC

Il propose que la commune apporte un fonds de concours de 20 000 euros pour ces travaux, ce qui est possible dans la mesure où le montant de cette participation ne dépasse pas la part du financement assurée par la CCHC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de verser à la CCHC un fonds de concours de 20 000 euros,
- **approuve** le plan de financement suivant :

▫ Fonds de concours communal :	20 000,00 €
▫ FCTVA CCHC :	8 919,87 €
▫ Autofinancement CCHC :	25 456,33 €
▫ TOTAL	54 376,20 € TTC
- **charge** Monsieur le Maire des différentes formalités à accomplir.

20181008-07 : PERSONNEL COMMUNAL :

Ouverture d'un poste au service technique pour la saison d'hiver 2018/2019

Le maire expose que suite au départ à la retraite au 1^{er} janvier 2018 de Mr DUNAJEV Marc, employé aux services techniques, il est nécessaire de prévoir une personne supplémentaire dans le service, pour la saison d'hiver, afin d'assurer la navette et le déneigement. En effet, compte tenu du nombre d'heures effectuées durant cette période hivernale, il n'est pas possible de réaliser le travail dans de bonnes conditions sans une personne supplémentaire. Le maire rappelle d'ailleurs que l'intervention d'un employé de la CCHC en renfort la saison précédente n'a pas été concluante (éloignement, manque de disponibilité...). Il propose par conséquent de créer un emploi non permanent aux services techniques pour un accroissement saisonnier d'activité, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires durant quatre mois à compter du 1^{er} décembre 2018. La personne qui sera recrutée devra être titulaire du permis poids lourd (obligatoire) et transport en commun (souhaité).

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour l'ouverture d'un poste non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires durant quatre mois à compter du 1^{er} décembre 2018 aux services techniques de la commune.
- Charge le maire de recruter et de signer le contrat à durée déterminée à intervenir.

20181008-08 : LOCAUX DU SNACK-BAR « La R'MISE » A LA CHEVRERIE :

Renouvellement du bail de location

Le maire donne lecture de la demande de renouvellement pour une année du bail de location du local «La R'Mise » à la Chèvrerie, déposée par Mr LOONES Vincent le 5 octobre 2018. Il rappelle les termes du bail signé l'an dernier et propose un renouvellement dans les mêmes conditions avec le même loyer annuel de 1500 € HT.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour louer les locaux communaux à usage professionnel situés à la Chèvrerie (Pont de la Joux) à Mr LOONES Vincent (SARL WILD BUSINESS), à compter du 1^{er} novembre 2018 jusqu'au 31 octobre 2019.
- Fixe le montant du loyer annuel à 1500 € HT
- Charge le maire de faire le nécessaire et de signer le bail à intervenir

Elodie SANTALUCIA attire l'attention de la commune sur la validité du bail proposé, notamment au niveau des assurances contractées par le locataire, et demande que soit vérifié s'il ne faut pas prévoir un bail commercial classique. Le maire est chargé de prendre contact avec le notaire pour avis.

20181008-09 : ADRESSAGE : Commande de plaques de numérotation supplémentaires

Le maire rappelle au conseil municipal que l'adressage a été mis en place au printemps sur la commune. Les administrés ont été informés de leur nouvelle adresse et une plaque de numéro d'habitation par logement a été distribuée gratuitement.

Certains administrés ont fait savoir qu'ils souhaitent acheter une seconde plaque chez le fournisseur SIGNAUX GIROD, titulaire du marché. Ce marché prévoit l'acquisition de numéros supplémentaires dans le cadre de la mise à jour de l'adressage pour un coût de 64.03 € HT pour 5 plaques, soit 12.80 € HT la plaque.

Par conséquent le maire propose de :

- de commander les secondes plaques dans le cadre du marché en cours,
- de demander le remboursement de ces secondes plaques par émission d'un titre de recette à l'attention des administrés concernés au prix fixé dans le marché.

Après discussion, le conseil municipal :

- Donne son accord sur le principe de commande de seconde plaque à charge des administrés proposé par le maire

20181008-10 : VENTE DU BÂTIMENT COMMUNAL DU CHEF-LIEU Mise en place d'une convention d'occupation temporaire

Le maire explique qu'avant la signature de l'acte de vente, Mr GRATALOUP occupe le bâtiment qu'il va acquérir au Chef-lieu, afin d'y réaliser quelques travaux qui lui permettront d'exercer rapidement sa profession d'ostéopathe. Un projet d'occupation temporaire établi par le notaire est présenté au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le projet présenté à compter du 10 octobre 2018 jusqu'au 10 janvier 2019 et fixe une indemnité d'occupation correspondant aux charges d'eau et d'électricité.

Il charge le maire de signer la convention.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le maire fait savoir qu'une subvention de l'Etat de 9900 € a été attribuée au titre des amendes de police pour le dossier de sécurisation du Chef-Lieu à proximité du collège.
- Demande de la commune de Saint Jean-d'Aulps d'une participation financière de la commune de Bellevaux à hauteur de la moitié, pour le reprofilage du parking du pont de la Joux à la Chèvrerie d'un montant de 3350 € HT. Accord du conseil municipal.
- DUP du Lac de Vallon : compte-rendu par le maire de l'audience du Juge de l'expropriation qui s'est déroulée le 2 octobre 2018 en présence des propriétaires et des avocats de chacune des parties. La commune de Bellevaux représentée par le Cabinet TERACTEM et Maître CORBET, avocate (SCP PIANTA) a fait une proposition d'achat s'élevant à 89 640 €. Les Consorts MEYNET, expropriés représentés par le cabinet d'avocats ADAMAS estiment que leurs biens valent 711 386,35 €. Mr le Commissaire du Gouvernement lui, estime les biens à un montant de 260 432€. Le jugement définitif sera rendu le 9 novembre prochain.
- Rappel de la réunion pour l'organisation de la randonnée rose du 13 octobre.
- Repas du conseil municipal le 23 novembre 2018.
- Vœux du personnel le 21 décembre 2018 à 18H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H05.

